

Annexe 1 : Orientations stratégiques régionales pour le FEDER et le FSE 2021-2027

Une Europe plus intelligente (OS 1) :

L'Union européenne vise à encourager les transformations vers une économie intelligente et innovante, la croissance et la compétitivité des PME et le développement de l'activité entrepreneuriale. Cet objectif stratégique concentrera la majorité du FEDER. Sur la base des derniers éléments connus, 45 à 60% des fonds FEDER devront y concourir selon la catégorie de région.

Les actions soutenues par les fonds européens sous l'OS1 devront s'inscrire dans les objectifs de la stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente définie en partenariat avec les acteurs clés de l'écosystème régional. Elle se concrétise par huit domaines d'excellence (DOMEX) repris dans les SRDEII et SRESRI. Ils constituent les priorités régionales en matière de financement de l'innovation et de développement économique. Les DOMEX couvrent les thématiques suivantes : Industrie du futur et Production industrielle, Bâtiments et Travaux publics, Sport Montagne Tourisme, Energie, Mobilité et Systèmes de transports intelligents, Santé, Numérique, et Agriculture Agroalimentaire Forêt. L'intervention du FEDER s'articulera avec le CPER et visera également à soutenir les technologies « clés » génériques régionales.

Dans le contexte de sortie de crise, les fonds européens devront accompagner la transition économique notamment en favorisant les relocalisations d'activités et soutenir les secteurs économiques clés de la Région et en particulier le tourisme.

Pour 2021-2027, en Auvergne-Rhône-Alpes, l'OS1 du FEDER se déclinerait ainsi :

En matière de recherche et d'innovation

Le FEDER pourra accompagner :

- les filières prioritaires pour la Région et en particulier l'hydrogène (production d'hydrogène vert, stockage d'énergie) afin de faire d'Auvergne Rhône-Alpes la première région européenne dans le développement de l'hydrogène,
- les projets de recherche académique d'intérêt pour les entreprises régionales et les projets collaboratifs de recherche et développement regroupant laboratoires et entreprises,
- les équipements structurants et les équipements de plateaux techniques portés par les établissements de recherche et les centres techniques et accessibles aux entreprises,
- le transfert de technologie et sa diffusion auprès des entreprises.

En matière de compétitivité des entreprises et de création d'emploi dans les PME

Dans le cadre du SRDEII, les actions suivantes pourront être soutenues par les fonds européens :

- les soutiens individuels destinés à encourager la relocalisation d'activités industrielles et faciliter les implantations d'entreprises,
- les actions collectives et aides directes pour améliorer la compétitivité des entreprises,
- l'adaptation des process et des équipements dans le cadre de :
 - stratégies bas carbone,
 - réduction des émissions polluantes en lien avec la qualité de l'air,
- le soutien à l'innovation au sein des entreprises, notamment pour construire l'Industrie du futur,
- le soutien en faveur de la structuration des filières régionales dans les DOMEX,
- le développement d'instruments financiers en direction des PME et TPE,
- le soutien à l'économie de proximité...
- le soutien à la filière tourisme : investissement des entreprises, promotion du territoire...

En matière d'usages numériques

Afin de résorber la fracture numérique et de profiter au mieux des opportunités offertes, il est proposé que le FEDER soutienne :

- la transformation digitale des entreprises,
- l'e-administration,
- l'éducation, la formation et l'acculturation au numérique (campus du numérique, lycée du futur, espaces de numériques de fabrication, école numérique/TUMO, inclusion, mixité et culture numérique, ...)
- *l'e-santé,*
- *l'e-tourisme.*

Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone (OS 2)

La Région souhaite lancer un *green deal* à l'échelle du territoire afin de faire d'Auvergne Rhône-Alpes la première Région de France dans la protection de l'environnement et dans le Top 5 européen.

Le FEDER y contribuera en encourageant la transition énergétique propre et équitable, les investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques naturels. Selon les derniers éléments connus 30% des fonds FEDER devront être consacrés à cet objectif stratégique.

Au titre de cet OS, la Région mobilisera le FEDER dans le cadre de son SRADDET.

Les actions suivantes pourront notamment être soutenues par le FEDER en matière de transition énergétique, d'adaptation au changement climatique et de préservation de l'environnement :

- le soutien aux énergies renouvelables : méthanisation, ...
- la rénovation thermique des logements sociaux, des foyers jeunes travailleurs et des bâtiments publics, y compris les lycées, universités, grandes écoles, ...
- le soutien à l'économie circulaire : démarches de progrès des filières, amélioration des traitements des déchets,
- la préservation de la biodiversité et la préservation des trames vertes et bleues.

Une Europe plus connectée (OS 3)

Couvrant les questions de mobilité et le déploiement d'infrastructures numériques, cet objectif n'est mobilisable que partiellement par les régions françaises métropolitaines selon les recommandations de la Commission européenne.

En Auvergne-Rhône-Alpes, cet objectif pourrait permettre de mobiliser le FEDER en soutien aux opérations visant à achever la couverture Très Haut Débit dans les zones qui nécessitent une intervention publique. La crise actuelle a montré que ces investissements sont indispensables afin de garantir à tous un accès aux services numériques.

En matière de mobilités durables, le FEDER pourra soutenir, conformément aux recommandations de la Commission européenne, des actions innovantes comme le transport par câble (dont les ascenseurs valléens) ou le déploiement de véhicules à hydrogène ou Gaz Naturel Véhicule (GNV). Les actions de sensibilisation et de promotion des modes doux de transports pourront également être soutenues.

Une Europe plus sociale (OS 4)

A travers cet objectif, l'Union européenne vise à améliorer l'accès à l'emploi, à promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale. La Commission dans le cadre du plan de relance élargit cet objectif au soutien au système de santé, à la culture et au tourisme.

La Région pourra mobiliser les crédits FEDER et FSE sur ses compétences en matière notamment :

- de formation professionnelle, y compris dans le domaine des formations sanitaires et sociales et pour les nouveaux métiers de la transition écologique et énergétique,
- d'aide à l'embauche de personnes défavorisées (fragiles et éloignées de l'emploi) et/ou handicapées,
- d'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur via notamment la lutte contre le décrochage scolaire,
- de soutien à l'orientation via notamment le soutien aux grandes manifestations ou les actions école-entreprises
- d'accompagnement des jeunes,
- de création et reprise d'activité,
- de sécurisation des parcours en entreprise et de formation des salariés,
- de soutien à l'économie sociale et solidaire.
- de soutien aux filières de la culture, du patrimoine et du tourisme

Enfin, le FSE et le FEDER devront apporter une réponse aux besoins en matière de santé pour lutter contre les déserts médicaux et améliorer la résilience des systèmes de santé. Il s'agira notamment d'accompagner le développement de l'offre de proximité et de densification de l'offre de soins dans les territoires les plus isolés (plateaux mobiles, équipements des hôpitaux de proximité) ainsi que de soutenir les e-services dans le domaine médical.

Une Europe plus proche des citoyens (OS 5)

A travers cet objectif stratégique la Commission européenne entend soutenir les territoires les plus fragiles aussi bien urbains que ruraux. La Commission souhaite ainsi réduire les fractures territoriales et répondre aux enjeux spécifiques de certains territoires, comme les zones de montagne.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les crédits FEDER pourront ainsi être mobilisés pour la revitalisation et le renouvellement urbain. Les territoires urbains d'Auvergne-Rhône-Alpes présentant des signes de fragilité pourront être soutenus afin de renforcer leur attractivité en accompagnant par les fonds européens les investissements locaux participant à la requalification urbaine et à l'amélioration du cadre de vie. Il s'agira également d'accompagner les territoires dans leur nécessaire adaptation aux effets du changement climatique.

Des projets structurants dans les zones rurales pourront également être soutenus en réponse à des enjeux prioritaires de développement et d'attractivité comme la santé, la mobilité, l'économie, le tourisme ou encore la culture.

La Commission propose également à travers l'objectif stratégique 5 de soutenir les dynamiques interrégionales que la France a portées sur la période 2014-2020 autour des massifs et des fleuves dans le cadre des CPIER (Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions) et des Programme Interrégionaux FEDER. Pour Auvergne-Rhône-Alpes. Ces démarches concernent le Massif Central, les Alpes, le Massif du Jura, le bassin Rhône-Saône et celui de la Loire.

Pour la période 2021-2027, la Région propose de poursuivre son engagement dans la gestion des crédits FEDER en inscrivant des mesures spécifiques dans son programme opérationnel FEDER/FSE concernant le bassin du Rhône et de la Saône. Les crédits ainsi mobilisés pourront soutenir des projets en faveur de la lutte contre les risques naturels, de l'adaptation au changement climatique, de la préservation de l'environnement, de la structuration et du développement des activités touristiques et des mobilités. Ces orientations seront développées et priorisées en lien avec l'élaboration du futur Plan Rhône et en concertation avec les Régions partenaires : Bourgogne-Franche-Comté, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie.

De plus, la Région propose d'assurer la gestion des fonds FEDER dédiés au territoire du Massif Central dans le cadre également d'un axe interrégional inscrit dans le programme opérationnel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'intervention du FEDER 2021-2027 sur ce territoire permettra de poursuivre les actions initiées sur la période précédente par le GIP Massif Central en faveur de la structuration et du développement du tourisme de pleine nature et d'itinérance, de la préservation et de la valorisation des ressources naturelles du Massif et du développement de filières prioritaires (filère bois). Il s'agira également d'adapter les stations de montagne aux changements climatiques et de promouvoir des « stations durables » ainsi que de participer au désenclavement du massif en soutenant notamment les mobilités. Ces premières orientations sont à travailler conformément aux motions adoptées par les instances politiques du Massif Central et en lien avec les Régions partenaires : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté.

L'intervention sur les autres territoires interrégionaux sera définie en concertation avec les Régions qui se portent candidates à la gestion des enveloppes FEDER correspondantes :

- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le Massif des Alpes,
- Région Centre-Val de Loire pour le bassin de la Loire,
- Région Bourgogne-Franche-Comté pour le Massif du Jura.

Concernant les programmes de coopération européenne INTERREG

Du fait de sa position de carrefour européen, la Région occupe une place importante dans les programmes de coopération territoriale européenne. Le territoire est ainsi éligible à six programmes Interreg transfrontaliers et transnationaux : ALCOTRA (France-Italie), Espace Alpin, SUDOE (Sud-Ouest Européen), Méditerranée, France-Suisse et Interreg Europe.

Fort d'un taux de programmation exceptionnel (98%) pour la période actuelle, la Région continuera d'assurer pour 2021-2027 les missions d'autorité de gestion du programme Interreg France-Italie ALCOTRA. En effet, à l'unanimité, les partenaires français et italiens ont salué la bonne gestion du programme par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Commission européenne s'est également félicitée de ce choix prônant la continuité et offrant un démarrage rapide des travaux de concertation avec les territoires des deux pays. En s'appuyant sur les résultats de la précédente programmation, l'autorité de gestion entend développer une stratégie resserrée autour des besoins partagés des territoires et de créer des synergies plus fortes, tant avec la Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine (SUERA) qu'avec l'ambition « Alpes Vertes ». La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite bâtir ainsi un programme ALCOTRA 2021-2027 plus simple, plus stratégique et plus intégré et apporter des réponses concrètes et innovantes aux défis de ce territoire transfrontalier en intervenant en matière de transition énergétique, d'adaptation aux effets du réchauffement climatique, de prévention des risques naturels, de fracture numérique, de santé, de culture et de patrimoine. La crise sanitaire liée au Covid19 interroge notamment ce territoire sur ses solidarités sanitaires entre les Régions françaises et italiennes, l'organisation de la frontière entre les deux pays, l'innovation à apporter aux modèles économiques et touristiques.

Pour la période 2021-2027, la Région Auvergne-Rhône-Alpes assumera les fonctions d'Autorité nationale du programme Interreg Espace Alpin. La Région assurera ainsi la coordination du partenariat français pour la mise en œuvre du programme. Les travaux de préparation du prochain programme ont démarré, avec la nécessité d'intégrer très largement les objectifs de la stratégie macro-régionale de la zone, à savoir la SUERA.

S'agissant du programme transfrontalier France Suisse, la Région restera partenaire du programme et soutient la candidature de la Région Bourgogne-Franche-Comté comme autorité de gestion. Les thématiques prioritaires s'orientent sur la transition écologique, l'innovation et la mobilité, avec une attention portée aux stratégies territoriales, en particulier sur les zones transfrontalières du Grand Genève et de l'Espace Mont-Blanc.

Pour les autres programmes de coopération territoriale, des concertations seront lancées par les différentes autorités de gestion, la Région et les représentants du territoire seront associés à ces travaux afin que les priorités des futurs programmes soient en adéquation avec les besoins régionaux.